

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00475 Numéro SIREN : 834 790 792 Nom ou dénomination : 7AIRELLES

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2019 sous le numéro de dépôt B2019/042852

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon : dépôt n° 42852 en date du 20/09/2019

7AIRELLES

Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les conventions règlementées

Exercice clos le 31 décembre 2018

LYON

L'apogée - 3 rue de Mailly, 69300 Caluire

Tél. 04 72 00 59 60 www.safigec.com

Société de Commissaires aux comptes inscrits aux Compagnies Régionales de Lyon et de Grenoble.
SELAS au capital de 40 000 €. RCS Lyon 501 032 866 00011. Naf 6920 Z - TVA FR 93 501 032 866

7AIRELLES

SAS au capital de 753 182 €
91 rue Jean Chossegros
69270 COUZON AU MONT D'OR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels **Exercice clos le 31 décembre 2018**

Aux Associés de la société 7AIRELLES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 7AIRELLES relatifs à l'exercice de 11 mois clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société 7AIRELLES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 22 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan s'établit à 11 999 609 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Document II-2 » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

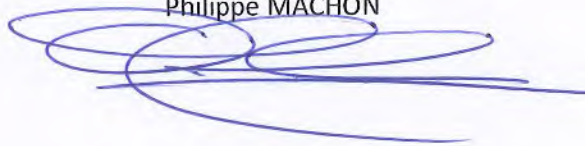
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montbonnot St Martin, le 3 juin 2019

Le Commissaire aux comptes

SAFIGEC AUDIT

Philippe MACHON



	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations	11 999 609		11 999 609
Créances rattachées aux participations	343 439		343 439
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	12 343 047		12 343 047
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	73 443		73 443
Charges constatées d'avance			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	73 443		73 443
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion actif			
TOTAL GENERAL	12 416 491		12 416 491

**31/12/2018**

Capital	753 182
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 889 411
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	

TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 642 593
-------------------------------	------------------

Produits des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
-----------------------------------	--

Provisions pour risques
Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
---	--

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 747 227
Emprunts et dettes financières diverses	999 909
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 360
Dettes fiscales et sociales	20 402
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	

TOTAL DETTES	6 773 898
---------------------	------------------

Ecart de conversion passif

TOTAL GENERAL	12 416 491
----------------------	-------------------

31/12/2018

Activité (N N-1)	
Marge globale (N N-1)	
Résultat net (N N-1)	4 889 411
Production stockée	
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	
Autres produits	
Total produits d'exploitation (I)	
Charges d'exploitation	
Achats de marchandises	
Variations de stock	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	
Variations de stock	
Autres achats et charges externes	87 015
Impôts, taxes et versements assimilés	11 685
Salaires et traitements	
Charges sociales	
Dotations aux amortissements et dépréciations :	
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	
Autres charges	
Total charges d'exploitation (II)	98 700
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-98 700
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	
Produits financiers	
De participation	5 102 698
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	
Autres intérêts et produits assimilés	5 301
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total produits financiers (V)	5 107 999
Charges financières	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
Intérêts et charges assimilées	99 486
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total charges financières (VI)	99 486
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	5 008 512
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	4 909 813

**31/12/2018****Produits exceptionnels**

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges

Total produits exceptionnels (VII)

Charges exceptionnelles

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

Total charges exceptionnelles (VIII)

RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)

Participation des salariés aux résultats (IX)

Impôts sur les bénéfices (X)

20 402

Total des produits (I+II+V+VII)

5 107 999

Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)

218 588

BENEFICE OU PERTE**4 889 411**



SOCIETE : SAS 7 AIRELLES

Document I

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles généralement applicables en la matière, dans le respect du règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable applicable à la clôture de l'exercice et du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

I-1 Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation a été constatée chaque fois que le recouvrement des créances était compromis.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

I-3 Changement de méthode

Cet exercice étant le premier exercice de la société, aucun changement de méthode n'est donc à signaler.

I-4 Dérogations

Aucune dérogation n'a été faite aux règles générales applicables.

I-5 Informations complémentaires

Cet exercice, le premier de la société, a une durée exceptionnelle de 11 mois.

Aucune autre information complémentaire ne semble devoir être donnée pour respecter le principe de l'image fidèle.



Document II - 2

Les immobilisations financières sont constituées des éléments suivants :

- ✓ Titres de participations : 11 999 609 euros
- ✓ Créances rattachées : 338 138 euros
- ✓ Intérêts courus : 5 301 euros

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition le cas échéant, et ne font l'objet d'aucune provision pour dépréciation.

Document II - 5

ETAT DES ECHÉANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé	343 438	343 438	
TOTAUX	343 438	343 438	

DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A +1 an & 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts et dettes financières	5 747 227	928 741	3 795 943	1 022 542
Emprunts et dettes diverses	999 908			999 908
Fournisseurs	6 360	6 360		
Etat - IS	20 402	20 402		
TOTAUX	6 773 898	955 503	3 795 943	2 022 451

Document II - 6 - 10

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées aux participations	5 300
TOTAUX	5 300



Document II - 6 - 11

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts & dettes divers	14 464
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	6 360
TOTAUX	20 824

Document II - 6 - 14

CAPITAL SOCIAL

Montant du capital	753 182
Nombre d'actions composant le capital social	753 182
Nominal des actions	1

Document II - 6 - 18

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Intitulé	Résultat avant IS	Impôt Société	Résultat après IS
Résultat courant	4 909 812	20 402	4 889 410
RESULTAT COMPTABLE	4 909 812	20 402	4 889 410

Document II - 6 - 19

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Honoraire de certification des comptes : 2 400 euros



Document III - 8

ENGAGEMENTS FINANCIERS

<i>Engagements donnés</i>	<i>Montant</i>
Autres engagements donnés - Intérêts des emprunts restant à payer	377 565
TOTAUX	377 565

Document III - 9

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

<i>Postes du bilan</i>	<i>Montant</i>
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit . Nantissement des titres ETS LEGRAND	6 600 000
TOTAUX	6 600 000



Document III - 15

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS



Document III-15

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice fiscal	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales et participations										
<u>A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus</u>										
1 - Filiale (+ 50 % du capital détenu par la société)										
SA ETS LEGRAND RENE	2 592 800	7 505 993	100%	11 999 609	11 999 609	343 435		21 795 214	849 780	5 102 698
2 - Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
<u>B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations</u>										
1 - Filiales non reprises au § A a. Filiales françaises (ensemble) b. Filiales étrangères (ensemble)										
2 - Participations non reprises au § A a. Dans des sociétés françaises (ensemble) b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)										

7AIRELLES
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 753.182 euros
Siège social : 91, rue Jean Chossegras, 69270 Couzon au Mont-d'or
834 790 792 RCS LYON
R.C.S. Lyon
La « Société »

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 JUIN 2019**

AFFECTATION VOTEE DU RESULTAT

XXXX

« **TROISIEME RESOLUTION.** - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires décide, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, soit un profit de 4.889.410,53 euros, de la manière suivante :

- A hauteur de 75.318,20 euros au poste « Réserve Légale »,
- Le solde, soit la somme de 4814092,33 euros au poste « Autres Réserves ».

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte de l'absence de distributions de dividendes depuis la constitution de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. »

XXXX

Certifié conforme à l'original par le Président

Le Président
Monsieur Laurent LEBRAT

